

ARTISANAT Yann Le Cornec tente le concours de meilleur ouvrier de France

DEMÉNAGEMENT

La déception d'un artisan

Le chaud et le froid. D'un côté, la satisfaction extrême de déployer tout son talent. De l'autre, la colère de voir son projet d'implantation compromis. Yann Le Cornec, actuellement en location à Bennwihr, aimerait s'installer en zone artisanale d'Ostheim. Problème.

« J'ai établi un plan de financement. Les banques sont OK. Mon architecte, Benoît Herrmann, a développé tout le projet et j'ai déposé le permis de construire ». Le jeune artisan souhaite voler de ses propres ailes. Il a jeté son dévolu sur une parcelle de 16 ares 30 à Ostheim. « Le projet est presque voué à l'échec à cause de la communauté de communes ». Yann Le Cornec a déposé son permis de construire le 13 septembre 2017. Il y est précisé que le jeune homme et sa famille habiteront un appartement situé au-dessus de l'atelier. Déception un mois et demi plus tard lorsqu'il reçoit une lettre du président de la comcom.

Imposer ces conditions est « grandement contestable »

Il y est annoncé que la commission Développement a édicté de nouvelles règles pour la zone d'aménagement concertée. « Créer de l'habitat constitue une dérive », est-il écrit. Conséquence : le prix du terrain est majoré d'un forfait de 15 000 € pour création de logements. De même, sa surface doit se limiter à 80 m² au lieu des 120 m² souhaités. Le projet doit être moins étendu que prévu, mais coûte plus cher : 116 200 € au lieu de 84 000 €. Par lettre en date du 29 no-

vembre, l'avocat de l'artisan considère qu'imposer ces conditions est « grandement contestable ».

Éviter les abus

Dans sa réponse, le 12 décembre, la communauté de communes confirme sa décision. La lettre suivante est rédigée par l'avocat parisien de Yann Le Cornec, spécialisé dans les affaires foncières. Il rappelle que son client « souhaite pouvoir mener son projet à terme dans les meilleurs délais. » Son bail de Bennwihr s'achève le 31 décembre prochain. Le menuisier a déposé un recours devant le tribunal administratif.

« Je lance un appel aux maires afin de trouver un terrain. Mon but est de développer une entreprise, de favoriser la formation et de créer des emplois. »

Nous avons contacté le président de la communauté de communes Pays de Ribeauvillé. « Le problème, c'est que depuis le 1^{er} janvier, la comcom a pris la compétence « zones économiques ». M. Le Cornec est allé voir le maire d'Ostheim, mais ce n'est plus la commune qui est compétente. » Pour Umberto Stamile, la commission économique de l'instance intercommunale a mis en place de nouveaux critères concernant la vente de terrains en zone artisanale. Ceci pour éviter les abus.

« Certains chefs d'entreprise créent leur boîte et veulent un appartement au-dessus. Et quand la société ferme, ils y restent, dans une zone bien tranquille. » C'est la raison pour laquelle, la superficie d'un tel appartement est limitée à 80 m² et que le futur propriétaire doit s'acquitter un supplément de 15 000 €. M.F.

L'œuvre d'une vie

Menuisier à Bennwihr, Yann Le Cornec vient de mettre la dernière main à une pièce d'exception. Il la présentera lors de l'épreuve qualificative de la 27^e édition du concours *Un des meilleurs ouvriers de France* (M.O.F.) qui se déroule tous les quatre ans.



Yann Le Cornec a réalisé un coffre de rangement doté d'un tiroir à secrets. PHOTO DNA-JULIEN KAUFFMANN

Son grand œuvre a nécessité 135 heures de travail. Le thème de cette année ? Réaliser un coffre de rangement assorti d'une boîte à secrets. « Cet objet a trois particularités, il se compose de trois éléments précieux.

LES PRIX DU LABEUR

Yann Le Cornec, 31 ans, a créé LCM Design en 2012. Une société où travaillent cinq personnes, patron y compris, et dont l'activité progresse de 10 à 15 % chaque année. Ancien compagnon du Devoir, titulaire du brevet de maîtrise de menuisier de bâtiment et d'agencement, l'artisan originaire de Toulouse a obtenu une médaille au concours Lépine organisé dans le cadre de la Foire européenne de Strasbourg, en 2016. La même année, il a remporté le 3^e prix du concours régional *Faisons éclore les talents* de l'association Yago.

Du cuivre, du carbone et du padouk, un bois rouge africain très dense ». Très agréable à l'œil, cette pièce singulière est surmontée d'un rideau. Cette espèce de tapis roulant est constituée d'une feuille de carbone vernie collée sur un placage bois. Elle s'enroule autour d'un axe de cuivre patiné afin de découvrir le tiroir à secrets.

Des consignes très précises

Sans l'ouvrir, l'on peut aussi y glisser des messages. « Il a une autre particularité : le dessus peut se déclipser. » Se conformant scrupuleusement aux plans et instructions remis à chaque candidat, Yann Le Cornec a contourné sans crainte les difficultés. « J'y ai travaillé autour de Noël, seul dans mon atelier. C'était très compliqué, mais j'en avais be-

soin. Parfois, cela fait du bien de se retrouver face à son métier ». Avec, en tête, cette ambition de « valoriser le savoir-faire français. »

Pour concevoir cette boîte de 84 mm de haut, 420 de long et 336 en profondeur, l'artisan a dû se conformer à des consignes très précises. Le résultat est à la hauteur. Combien vaudrait-elle si elle était commercialisée. La réponse fuse : 7 000 €.

Yann Le Cornec concourt dans la catégorie Métiers du bois et de l'ameublement et plus particulièrement dans celle dédiée aux ébénistes. « Réussir le concours M.O.F., cela ouvre plus de portes à l'étranger », souligne celui, qui, l'an passé, a notamment participé au chantier de construction de la nouvelle ambassade d'Australie à Bangkok. Le 7 février, la pièce prendra le chemin de l'école Bouille, à Paris, afin de passer, trois jours après, sous l'œil critique du jury, tous des ébénistes M.O.F. L'artisan saura alors si sa création est sélectionnée. ■

M.F.

MUNSTER Violent feu de grange

Sept personnes évacuées



Les derniers pompiers ont quitté les lieux vers 8 h. Les sept voisins évacués sont indemnes.

La grange d'une entreprise de construction a été ravagée par un incendie, hier en pleine nuit au centre-ville de Munster. Les sept voisins évacués s'en sont sortis indemnes.

« HEUREUSEMENT qu'un des voisins directs s'est rendu compte que ça brûlait. Si l'alerte n'avait pas été donnée aussi rapidement, les conséquences auraient pu être bien pires », témoigne le maire de Munster Pierre Dischinger, qui s'est ren-

du sur place dans la nuit de lundi à mardi. C'est à 2 h 48 du matin que les pompiers ont été appelés pour un incendie au numéro 1 de la rue Rapp à Munster, près de la rue Saint-Grégoire et de la rue de Luttenbach.

Des détonations mais pas de victime

Les flammes ont ravagé une grange de près de 200 m² où l'entreprise de construction Sergy entreposait du matériel, d'où un fort pouvoir calorifique. Les flammes ont fait éclater deux

fenêtres de la maison voisine du 1, rue Rapp, dont la façade recouverte d'un isolant a été endommagée. Le feu a commencé à attaquer la toiture de la maison se trouvant derrière au 11A, rue Saint-Grégoire, qui a dû être percée par les pompiers pour évacuer les gaz chauds. Mais « la propagation à ces deux bâtiments a pu être évitée, nous sommes maîtres du feu », a indiqué vers 5 h du matin le chef de colonne Boris Delanotte, qui a coordonné l'action d'une cinquantaine de pompiers de Munster, Sultzere,



La propagation aux deux bâtiments voisins a pu être évitée, comme l'a souligné le chef de colonne Boris Delanotte. PHOTOS L'ALSACE-THIERRY GACHON

Colmar, Turckheim et Muntzenheim.

La thèse accidentelle privilégiée

Des témoins ont entendu des détonations avant l'arrivée des secours. Ces derniers ont été informés du fait que des bouteilles de gaz se trouvaient manifestement dans la grange, mais ces bruits violents proviendraient plutôt de l'éclatement des pneus d'une camionnette qui a brûlé dans le brasier.

Les deux maisons légèrement touchées par l'incendie ont été évacuées. Les sept habitants, dont deux enfants de 7 et 12 ans, ont été examinés sur place par les pompiers, mais leur état de santé n'a pas nécessité de transport à l'hôpital. Ils ont trouvé refuge dans la laverie automatique voisine, puis dans la salle de la Laub pour l'un d'entre eux, avant d'être accueillis chez des proches. « Aucune demande de relogement ne nous a été adressée,

mais il faudra sans doute quelques travaux avant que tous les occupants puissent retourner vivre chez eux », a ajouté le maire. La toiture de l'habitation légèrement endommagée a été bâchée, puis les derniers pompiers ont quitté les lieux vers 8 h, tout risque de reprise de feu étant écarté.

D'après les premières constatations des gendarmes, la thèse d'une origine accidentelle est privilégiée. ■

JEAN-FRÉDÉRIC SURDEY